

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Convention d'adhésion au  
service de prévention des  
risques professionnels avec  
le Centre de Gestion de la  
Fonction Publique  
Territoriale de la Savoie  
(CDG)

Date de convocation  
10 décembre 2021

Date d'affichage  
24 décembre 2021

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28

Exprimés : 28

Le dix-huit décembre deux mil vingt un à neuf heures et trente minutes  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Thierry MONTEL, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

**Procurations :** Carine PIBOULEU à Pierre VERNEY, Véronique CORTES ROUX-LATOURE à Nathalie REBATEL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Guillaume FOUCHER à Christophe SCHOERLIN, Fabien GARCIA à Jean-Claude BENGRIBA, Jacky DONJON à Jean-Marc DEBAUGE, Jacky GACHET à Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER à Elodie VANACKERE

**Absent excusé :** Virgile FIELBARD

Monsieur Lionel FUENTES a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose,

La commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en janvier 2019.

La convention arrivant à expiration au 31 décembre 2021, il convient de procéder à son renouvellement.

Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire de 300 € par an, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

En adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg 73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg 73.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels en annexe
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer ladite convention, avec effet au 1er janvier 2021, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
	0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

